

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 30 JUIN 2011**

L'an deux mille onze,  
Le trente juin deux mille onze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 23 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	2

**Etaient présents** : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme SAINT - PIERRE Valérie.

**Absents** : Mme BLOT Laura et M. GIRARD Pascal

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** : M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, M. CABART Jean-Claude à Mme GUERIN Denise., M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine

**Secrétaire** : Mme GUERIN Denise

Affiché le : 5 juillet 2011

**OBJET : INTERCOMMUNALITE – avis sur l'intégration au sein de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle de deux communes : BLEME – SAINT LUMIER LA POPULEUSE**  
**N° 11/69**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la loi n°2010-1563 en date du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales dont l'objectif majeur est l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale sur l'ensemble du territoire national.

Considérant qu'à cet effet, le préfet est chargé, dans son département, en concertation et co-production avec les élus, d'élaborer, avant le 31 décembre 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale.

Considérant que le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Marne, transmis officiellement, à la préfecture de la Marne, à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 22 avril 2011 prévoit que la Communauté de Communes de Saulx et Bruxenelle, composée de 6 communes, pour une population totale de 5778 habitants conserve son périmètre actuel.

Vu la délibération n°1167 qui donne :

- d'une part un avis défavorable à ce projet de schéma département tel qu'il est présenté actuellement et
- d'autre part un avis favorable à la reprise des discussions avec d'autres intercommunalités voisines afin d'envisager un éventuel regroupement.

Considérant le souhait des communes de BLESME et de SAINT LUMIER LA POPULEUSE d'intégrer notre Communauté de Communes.

Considérant que l'avis de chaque commune membre est sollicité quant à cette intégration possible des communes susvisées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'intégration des communes de BLESME et de SAINT LUMIER LA POPULEUSE au sein de la Communauté de commune Saulx et Bruxenelle au motif que ce regroupement reste cohérent avec notre territoire et qu'il permettra un rééquilibrage de la solidarité financière.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Roland LECLERE.